

CPAS
Bureau Permanent
jeudi 21 novembre 2024

Liste des décisions

- 1. Approbation du procès-verbal séance du 07/11/2024.** Le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 07/11/2024
- 4. Appel contre le jugement du tribunal de première instance en date du 28/10/2024.** Un hôpital a cité le CPAS en vue d'obtenir le paiement d'une facture d'hôpital des soins médicaux d'un ex-patient
- 2. Bons de commande: prise en connaissance.** Le bureau permanent prend connaissance des bons de commande.
- 14. Bons de commande : approbation.** Les bons de commande ont été approuvés.
- 5. Epreuves de sélection pour un chef de cuisine (C1-C3) : prise en connaissance du procès-verbal.** Le bureau permanent prend connaissance du procès-verbal des épreuves de sélection.
- 6. Nomination d'un membre du personnel.** Le bureau permanent marque son accord pour la nomination d'un nouveau membre du personnel - service cuisine et repas.
- 7. Liste des candidatures retenues pour les épreuves de sélection.** Le bureau permanent décide des candidats au dossier complet de participer aux épreuves de sélection pour ouvrir une réserve de recrutement pour assistant(e) cuisine (D1 - D3).
- 8. Ateliers linguistiques.** le bureau permanent se déclare accord avec le devis concernant les ateliers linguistiques
- 9. Demande de réduction de préavis.** Demande de raccourci du délai de préavis
- 10. Demande de réduction de préavis.** Demande de raccourci du délai de préavis
- 11. Locations Résidence Geurts.** Attribution des logements Résidence Geurts - Liste d'attente
- 3. Approbation de l'ordre du jour de la réunion du Conseil du CPAS 21/11/2024.** Approbation de l'ordre du jour de la réunion du Conseil du CPAS 21/11/2024
- 12. Protocol Fluvius dans le cadre d'échange de données.** le bureau permanent se déclare accord avec le protocol du Fluvius dans le cadre d'échange de données
- 13. Attribution du contrat.** le bureau permanent décide d'attribuer le contrat à Awag Concept
- 15. Lettre de renouvellement de l'adhésion à la CMM 2025.** Le Bureau permanent prend note de la lettre dans le cadre du renouvellement annuel de l'adhésion à la CMM.

wemmel!

